

Syndicats : reculer pour mieux sauter ?

Henri Goldman

Rédacteur en chef de la revue
"Politique".

■ Le fractionnement du salariat rend moins évidente l'appartenance à une classe unifiée de travailleurs aux mêmes intérêts. Et, donc, la nécessité de s'affilier à un syndicat inter-professionnel. Les solidarités sont brisées.

En déclin, les syndicats ? Les chiffres semblent implacables. Alors qu'il augmentait sans cesse depuis 1989, le nombre d'affiliés syndicaux vient de connaître trois reculs sur les quatre dernières années comptabilisées. Culminant à 3 488 624 affiliés en 2014, ce total est tombé à 3 401 950 en 2016. Il faut remonter à la période 1982-1988 ou, avant cela, aux années 1920 ou 1930 pour trouver pareils reculs. Cette lente érosion est d'autant plus remarquable que, jusqu'alors, la Belgique faisait figure d'exception en Europe où l'effritement des effectifs

syndicaux est général depuis l'an 2000.

Retour en arrière

Pour comprendre le sens de cette évolution, il faut remonter dans le temps. 1945 : cette année-là s'ouvrit en Europe occidentale une période exceptionnelle qu'on baptisa joliment les Trente Glorieuses. Elle s'est caractérisée par un développement économique vigoureux tel qu'il devint possible de satisfaire simultanément les organisations patronales et syndicales. Employeurs et tra-

vailleurs acceptaient de limiter leur part respective dans le partage des fruits de la croissance afin de préserver une paix sociale qui semblait alors profitable à tous. Ce compromis répondait aussi à d'autres motivations, propres à chacun des deux camps sociaux. Du côté syndical, on n'avait pas envie de mettre en péril par des actions aventureuses les nouvelles conquêtes - notamment une jeune sécurité sociale qui protégeait les travailleurs des aléas de l'existence comme ils ne l'avaient jamais été. Du côté patronal, il s'agissait aussi de conjurer la menace communiste en ne s'opposant pas de façon intransigeante aux revendications des travailleurs.

De cette époque date la puissance syndicale qui fut institutionnalisée à travers de multiples lieux de con-

certation et règlements de travail. Celle-ci s'affirma partout, mais avec une vigueur variable selon les pays. En Belgique, l'important taux de pénétration du syndicalisme tient largement à l'existence d'une "social-démocratie double", avec deux mouvements idéologico-sociaux puissants, le socialisme chrétien et la démocratie chrétienne, qui sont capables, en combinant concertation et concurrence, de couvrir tout le spectre du mouvement du travail, de ses franges les plus dévotées à ses franges les plus libérales.

Comme si de rien n'était

Les bases de ce compromis s'effondrèrent en 1974 quand les chocs pétroliers mirent fin aux Trente Glorieuses et à l'évidence des formules "gagnant-gagnant" : quand la croissance s'effondre et que les marges à négocier se réduisent, leur partage entre les uns et les autres devient beaucoup plus conflictuel.

Pendant les dix ans qui suivirent, on fit comme si de rien n'était, en creusant les déficits pour ne pas toucher aux équilibres sociaux, dans l'attente d'une reprise de la croissance qui ne vint jamais. Pendant ce temps, la hausse brutale du chômage vint grossir "l'armée de réserve" des travailleurs tout disposés à remplacer les actifs s'ils se montraient trop gourmands. Petit à petit, les fermetures et les restructurations vinrent gripper les mécanismes qui assuraient aux travailleurs une amélioration constante de leurs salaires et de leurs conditions de travail. De multiples crises sectorielles – sidérurgie, automobile, chimie... – frappèrent le cœur du syndicalisme ouvrier.

Dans les années 1990, on mit des noms sur les phénomènes qui étaient en train de se manifester: la mondialisation, qui brise le cadre national des an-

ciens compromis sociaux et ouvre la porte aux délocalisations, et le néolibéralisme, caractérisé par la prééminence du capitalisme financier sur le capitalisme industriel, soit un capitalisme déterritorialisé et particulièrement prédateur. Quant à l'Union européenne, elle organisa en son propre sein la concurrence entre les divers travailleurs nationaux, ce qui en dit long sur les difficultés du mouvement syndical à organiser la solidarité par-delà les frontières étatiques. En 1989, le Mur de Berlin était tombé et la menace communiste s'était évanouie...

Une fragmentation sans fin

Le recul des effectifs syndicaux est le reflet de cette rupture de compromis jusque dans la structure du salariat. Alors que, pendant les Trente Glorieuses, la tendance était à la concentration, on assiste depuis à une fragmentation sans fin des entreprises en filiales et sous-filiales et à la multiplication des statuts (temps partiels, intérim, faux indépendants, travailleurs détachés...), brisant les solidarités organiques des grandes unités de production et de service. Exemple récent : la fermeture de nombreux hypermarchés, remplacés par des petites superettes de quartier sous statut de franchise où quelques salariés doivent négocier de façon isolée avec un patron individuel qui est le plus souvent leur collègue de travail.

Ce fractionnement accru du salariat rend beaucoup moins évidente l'appartenance à une classe unifiée de travailleurs partageant les mêmes intérêts. Et, donc, la nécessité de s'affilier à un syndicat interprofessionnel.

En Belgique, les positions de force du syndicalisme dans les entreprises les plus importantes et son insertion dans de nombreux mécanismes de concertation so-

ciale, ainsi que leur rôle dans le versement des allocations de chômage, ont quelque peu retardé cette échéance. Mais aujourd'hui, les changements dans le tissu économique et dans la réglementation du chômage ainsi que la mise sur la touche des syndicats par les derniers gouvernements constituent d'autres facteurs pour expliquer le recul du nombre d'affiliés.

Mais les responsables syndicaux n'ont pas attendu la révélation de ces chiffres pour envisager, sans doute trop timidement, un changement de logiciel : la cause des travailleurs ne se joue plus principalement dans le face-à-face entre patron et salariés au sein de l'entreprise. La force numérique des syndicats, qui reste impressionnante en Belgique – ils rassemblent encore environ la moitié de la population en âge de travailler – doit pouvoir s'investir dans des alliances inédites avec d'autres secteurs de la population, et notamment avec les usagers et les consommateurs finaux et mieux inclure dans son propos des thématiques larges, telles que la protection de l'environnement ou la lutte contre toutes les formes de discrimination. Elle passe aussi par une intense bataille culturelle pour rendre désirable un autre type de société. Car la sauvegarde d'un modèle de redistribution aussi solidaire et égalitaire que possible, qui est au cœur de l'engagement syndical comme alternative au "chacun pour soi", concerne bien toute la société.

→ Ce texte est issu du numéro : "Syndicalisme : un mouvement social sous pression. Forces et faiblesses d'un contre-pouvoir", de la revue "Politique" n°104, juin 2018.

→ Le chapeau et les intertitres sont de la rédaction.